

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 août à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Lyne Gagnon
	Johanne Fillion
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Serge Fillion
	Marco Sirois
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-08-122

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 août 2024 tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-123

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 2 juillet 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-124

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 323 227.46 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 13 661.83 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 15 136.97 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 352 026.26 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3357 à 3392 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DÉPÔT – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, PERFORMANCES MUNICIPALES – ANNÉE 2023 – MRC DE LA MATANIE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport sur la Gestion des matières résiduelles, performances municipales pour l'année 2023 de la MRC de la Matanie.

DÉPÔT – RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR (2023-2029) – ANNÉE 2023 – MRC DE LA MATANIE

Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport du Suivi de la mise en œuvre du PGMR (2023-2029) pour l'année 2023 de la MRC de la Matanie.

2024-08-125

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU RAPPORT DE MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS DATÉ DU 12 JUIN 2024 – ÉCHO-TECH H2O

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil prend acte du dépôt du rapport de mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés daté du 12 juin 2024 produit par Écho-Tech H2O.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-126

EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJETS – ENTENTE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FRR, VOLET 4 – SAINT-ADELME ET SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Adelme et Saint-René-de-Matane collaborent dans un projet de coopération intermunicipale du FRR, volet 4 pour l'embauche d'un chargé de projet;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été faites afin de sélectionner le meilleur candidat pour pourvoir le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de Monsieur Carol Bédard pour le poste de chargé de projets intermunicipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-127

RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET SOUTIEN – NUMÉRO DE DOSSIER CTN83643 – MINISTÈRE DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire.

ATTENDU QUE les autres sources de financement ont été déclarées, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-128

RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX – RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION – NUMÉRO DE DOSSIER GAV67663 – MINISTÈRE DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 12 août 2022 au 10 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Les formulaires de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-129

SCRSI – ADOPTION DES RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques de la MRC de la Matanie en matière de sécurité incendie en vigueur depuis le 1^{er} mai 2016;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les municipalités et les MRC doivent adopter annuellement un rapport d'activités en lien avec les mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ont pris connaissance des rapports annuels d'activités préparés par Icarium, avec l'assistance des deux services de sécurité incendie du territoire, dans le cadre de son mandat de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane est en accord avec les actions figurant aux plans de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-René-de-Matane adopte les rapports annuels d'activités pour les années 2022 et 2023 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Matanie 2016-2021, lequel est en cours de révision.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de la Matanie dans les meilleurs délais.

D'autoriser la transmission, par la MRC de la Matanie, des rapports d'activités et résolutions d'adoption des municipalités locales au ministre de la Sécurité publique ainsi qu'à la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-130

AVENANT – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 – DOSSIER NUMÉRO GAV67663 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-131

AVENANT – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT – PROJET DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 – DOSSIER NUMÉRO VAK84736, GDM – 20221025-009 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-132

ADJUDICATION DE CONTRAT – SCELLEMENTS DE FISSURES – ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON ET ROUTE DE LA BOUCANERIE – FISSURES GASPÉSIE INC. – TECQ 2024-2028 (SEUIL)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de scellement de fissures sont nécessaires afin de préserver la chaussée de la route du Ruisseau-Gagnon et de la route de la Boucanerie;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’adjuger le contrat de scellements de fissures de la route du Ruisseau-Gagnon et de la route de la Boucanerie, estimée à environ 575 mètres linéaires, au coût de 2.50 \$ du mètre linéaire.

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-133

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE – TRAITEMENT DE SURFACE SIMPLE, ROUTE DUFOUR – TECQ 2019-2024 – LES ENTREPRISES BOURGET

CONSIDÉRANT QU’une demande de soumissions par appel d’offres sur invitation écrite envoyée à au moins deux fournisseurs, le 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises Bourget, le contrat concernant le traitement de surface simple de la route Dufour, pour la somme de 84 224.00 \$, taxes en sus, le tout conformément aux documents d’appel d’offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise datée du 18 juillet 2024.

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties conditionnellement à l’obtention de l’approbation de la révision numéro 7 de la programmation TECQ 2019-2024 du ministère des Affaires municipales et de l’habitation.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-134

AUTORISATION – DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR L’INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE DE NIVEAU 2 AU PROGRAMME « 4 500 BORNES » - CIRCUIT ÉLECTRIQUE PAR HYDRO- QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le programme « 4 500 bornes » offre l’installation de 2 bornes de recharge doubles de niveau 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane étudie la possibilité de faire une telle installation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D’autoriser le dépôt d’une demande de financement auprès du programme « 4 500 bornes » d’Hydro-Québec afin de vérifier son admissibilité au programme de financement.

D’autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires à la demande.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

2024-08-135

OFFRE DE SERVICES – PROJET DE COMPENSATION DEMANDÉ PAR LE MFFP – ENROCHEMENT DE LA ROUTE RICHARD – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE le MFFP exige un projet de compensation pour les travaux d'enrochement de la route Richard;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'offre de services pour le projet a été demandée à la firme Tetra Tech QI inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'offre de services de Tetra Tech QI inc. au montant de 5 000 \$ excluant les taxes, ainsi seules les heures réellement réalisées seront facturées. Les dépenses sont incluses dans les montants des honoraires, mais seront aussi facturées à la pièce plus 5 %.

Liste préliminaire des ressources qui pourraient être affectées au projet avec leur taux horaire respectif (taxes exclues) :

- Biologiste sénior 120 \$/h
- Biologiste intermédiaire 95 \$/h
- Ingénieur sénior, civil 140 \$/h
- Auxiliaire technique 95 \$/h

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-136

OFFRE DE SERVICES – ACHAT ET INSTALLATION DE LUMIÈRES DE SÉCURITÉ SLA-2L AU BÂTIMENT DE L'ADMINISTRATION – RPF LTÉE

CONSIDÉRANT QU'une inspection annuelle des lieux a eu lieu au bâtiment de l'administration par la compagnie GARVEX et que les lumières de sécurité de type SLA-2L se sont avérées désuètes et non fonctionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la présence est une exigence pour la sécurité des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'achat de 5 lumières de type SLA-2L et à leur installation auprès de la compagnie RPF Ltée au coût de 1 049.75 \$ excluant les taxes pour l'achat des appareils et au tarif en vigueur pour l'électricien, temps d'installation estimée de 4 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-137

VENTE DE SURPLUS D'ACTIF – BARIL BLANC – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le baril blanc usagé, ressource matérielle ne servant plus au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant ce baril blanc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à Monsieur Alain Fillion, citoyen de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour la somme de 50.00 \$ en conformité avec son offre d'achat, datée du 25 juillet 2024.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-08-138

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SPECTACLE DE FIN DE SAISON ESTIVALE 2024 – CAMP DE JOUR – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le Camp de jour souhaite organiser un spectacle de fin de saison avec les jeunes fréquentant le Camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'une demande de contribution a été transmise à la municipalité au montant de 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite contribuer financièrement à la réalisation du projet du Camp de jour. Un montant de 400.00 \$ leur sera offert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AFFAIRES NOUVELLES

2024-08-139

PROGRAMME TECQ 2019-2023 – MODIFICATION À LA PROGRAMMATION, VERSION 7 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro de version 7** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble de cinq (5) années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro de version 7** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 août 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2024-08-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 8 août 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 51.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire